



Un plan pour la maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments communaux

La première action concrète de la commune d'Anderlecht en faveur d'une diminution de la consommation énergétique de ses bâtiments est l'attribution fin 2005 du label "entreprise éco-dynamique" à trois de ses bâtiments, dont l'hôtel communal. Ce label récompense un ensemble de mesures pour les économies de ressources et la préservation de l'environnement. Mais c'est en septembre 2005 que la politique de maîtrise de l'énergie de la commune prend un premier tournant décisif lorsqu'elle décide de répondre à l'appel à projet lancé par l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (IBGE) pour la participation au projet PLAGE, Plan local d'actions pour la gestion énergétique. Anderlecht fait partie des 7 communes bruxelloises sélectionnées pour sa mise en oeuvre sur son territoire. Subventionné par le Ministère bruxellois de l'Environnement, de l'Energie et de la Politique de l'Eau, ce plan vise à instaurer une logique dans la gestion de l'énergie au sein de la commune.

L'objectif du plan : réaliser un inventaire des surfaces, de la consommation et du potentiel d'économie d'énergie des bâtiments communaux afin d'établir un programme d'actions d'économie d'énergie.

Mécanisme de mise en place du plan à Anderlecht



Cadastre – comptabilité – audit énergétique : mise au point

- Un **cadastre énergétique** fournit des informations sur la surface, l'usage et la consommation énergétique annuelles des bâtiments. A Anderlecht, il reprend ces informations au sein d'un tableau. Ce sont les factures énergétiques de l'année 2006 (chauffage et électricité) qui ont été utilisées pour déterminer les consommations énergétiques. Le cadastre a permis d'identifier les 25 bâtiments communaux les moins performants, en s'appuyant notamment sur les moyennes et références nationales.

- Basée sur les consommations mensuelles et non annuelles des bâtiments, la **comptabilité énergétique** permet de vérifier leur baisse et de repérer d'éventuelles dérives en cours d'année. Forte de ces informations, la commune peut réagir vite. Dans les écoles, cette comptabilité repose sur une coopération entre le responsable énergie, les concierges des écoles qui relèvent les consommations sur les compteurs et les fournisseurs d'énergie qui les relèvent par télégestion.

- L'**audit énergétique** permet d'identifier les améliorations possibles, la budgétisation, l'estimation des économies engendrées et le temps de retour sur investissement.



Mairie d'Anderlecht

Les objectifs de la ville concernant la gestion de l'énergie

- ✓ Avoir diminué de 30% la consommation énergétique des bâtiments municipaux en 2012
- ✓ Imposer les standards de construction passive pour tout nouveau bâtiment et des standards de type basse consommation pour toute rénovation lourde
- ✓ Acheter 100% de l'électricité verte produite sur le territoire

Avoir fixé ces objectifs est un premier pas important, mais tout reste encore à faire pour Anderlecht afin de les atteindre.

En bref

Patrimoine municipal
Nombre de bâtiments communaux : **160**
Consommation moyenne pour le chauffage à Anderlecht : de **200 à 400 kWh/m²/an**

Emissions de gaz à effet de serre évitées
Aucune à ce jour

Aspect financier
Montant de la subvention octroyée : **500 000 € pour les 7 communes**
Coût final de l'investissement dans PLAGE pour la commune : **un salaire d'un contrat à durée indéterminée**

(responsable énergie) et **2,4 millions d'€ en 2 ans pour les travaux de rénovation**
Economies réalisées suite à PLAGE : **envisagées - plus de 100 000€ par an**

Dates

août 2005 : appel aux communes par l'IBGE
septembre 2005 : le CBE décide de participer à PLAGE
décembre 2005 : dépôt de candidature et sélection d'Anderlecht par le ministère bruxellois
février 2006 : réunion de démarrage de PLAGE



Résultats du projet PLAGE en juillet 2008

✓ Des résultats rapides !

Jusqu'à présent, seuls des travaux de réglages de certains dispositifs (éclairage, chauffage...) ont été effectués, faisant déjà **diminuer les consommations de 10 à 15%** sur les bâtiments concernés. Le budget de l'ensemble des travaux en cours et programmés jusqu'à 2009 pour les 25 bâtiments, allant du changement de la régulation à l'isolation thermique de l'enveloppe, s'élève à **2,5 millions d'€** pour des économies envisagées de **2,6 GWh/an**, soit l'équivalent de plus de **100 000 € d'économies par an**.

NB : La mise en place du cadastre et de la comptabilité énergétiques ont également permis d'identifier quelques erreurs ponctuelles de facturation non négligeable au bénéfice de la municipalité.

✓ L'instauration d'une transversalité entre les services

La collaboration est active entre le responsable énergie, le service de la rénovation et les représentantes des cellules éco-conseil et développement durable de la ville. Une piste d'amélioration se dégage : les services de la construction et de la rénovation, qui, lui, est sensibilisé aux questions d'efficacité énergétique, devraient être en contact, afin que toute nouvelle construction respecte systématiquement les normes de basse consommation.

Echange d'expériences entre communes :

Le responsable énergie et la représentante de la cellule environnement de la mairie se rendent tous les 2 mois à la réunion des 7 communes impliquées dans le projet PLAGE. Les expériences sont mises en commun, favorisant une évolution plus rapide des initiatives.

✓ La mise en place d'une structure pour une gestion plus durable de l'énergie

Elle est initiée par la création d'un poste de responsable énergie, embauché pour un contrat à durée indéterminée.

Difficultés rencontrées et solutions apportées

✓ L'accès à l'information

- Pour établir un **cadastre énergétique** (accès aux factures énergétiques des bâtiments difficile, etc.) : pour y remédier, un logiciel donnant accès aux factures datant de 2004 a été mis à disposition par le fournisseur de gaz et d'électricité. Toutes les factures passent désormais par le responsable énergie.

- Pour établir un **comptabilité énergétique** : difficulté d'obtenir les valeurs issues du télérelevé des consommations énergétiques qu'effectue l'entreprise fournisseur d'énergie. Le responsable énergie a dû faire appel au service enseignement afin qu'il mobilise certains concierges d'écoles en charge du relevé des compteurs mais qui négligeaient cette tâche.

✓ **Le poids des élus et le manque de portage politique** : un accord du CBE et du CC est nécessaire avant chaque prise de décision.

La prise en compte de la question énergétique est encore faible au sein du corps politique local.

Conseils

La mise en place d'un plan de gestion de l'énergie nécessite absolument une transversalité entre les services de la commune, et un travail rapproché avec les acteurs de l'énergie (fournisseur d'énergie, gestionnaire de réseau de la commune). L'énergie doit être la préoccupation de tous. Pour qu'il en soit ainsi, un important travail de sensibilisation en interne est nécessaire.

L'exemple de la commune d'Ixelles, impliquée dans PLAGE :

Une cellule énergie a été créée pour la mise en œuvre de PLAGE. Cette cellule est composée de trois personnes : la responsable de la cellule Ecoconseil, en charge de la coordination et de la communication, celui de l'Economat, qui gère notamment les factures énergétiques, et celui des Travaux publics, qui réalisent les investissements et la maintenance des bâtiments. L'efficacité de ce trio a permis la réduction de 15% des consommations énergétiques des bâtiments communaux choisis.

Par ailleurs, l'existence d'un échevin (conseiller municipal) responsable de l'énergie aurait facilité les démarches à Anderlecht. Jusqu'à présent l'échevin responsable de PLAGE est en charge des bâtiments.

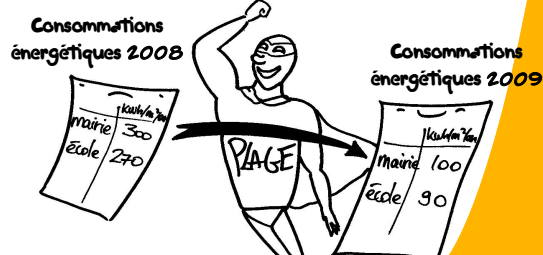
Conditions de reproductibilité

La simple création d'un poste de responsable énergie peut suffire à déclencher la mise en place d'une gestion de l'énergie de la commune.

Communication

En interne : communication ciblée lors de mises en place d'une collaboration entre services dans le cadre d'un projet précis initié par le responsable énergie et la cellule éco-conseil (ex : opérations de sensibilisation dans les écoles).

En externe : un communiqué de presse a été publié lors du lancement du projet. Une conférence de presse a été organisée dans le cadre des campagnes de sensibilisation dans les écoles. Par ailleurs, l'engagement de la commune est rappelé lors de chaque activité organisée (soirées d'information sur les énergies renouvelables, sur l'habitat durable,...). La communication est également assurée par le biais du journal communal.



Pour en savoir plus...

Site Internet de la municipalité d'Anderlecht :

<http://www.anderlecht.be/>

Projet PLAGE sur le site de l'IBGE :

http://www.ibgebim.be/uploadedFiles/News/Professionnels/PLAGE_1

Articles sur Anderlecht sur le blog de Challenge Tour :

<http://challengegstour.blogspot.com>

Qui contacter à Anderlecht ?

Sébastien Coulon – Ingénieur civil en construction
responsable énergie - Adm. Communale d'ANDERLECHT
 Service des Infrastructures communales
 Rue du Transvaal 21 - 1070 BRUXELLES
 Tél. +32 02/556 31 67 - fax. +32 2/520 34 51
 e-mail. scoulon@anderlecht.irisnet.be